

FICHE D'INFORMATION

Aperçu des assurances les plus importantes

Assurance bâtiments (assurance incendie)

- Risques assurés :
Dommages causés par les incendies et les risques naturels*
- Preneur d'assurance :
Le propriétaire du bâtiment
- Remarques :
Assurance obligatoire, sauf dans les cantons de Genève, du Tessin, du Valais et dans une partie du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
- Exemple de risque assuré :
Chute d'un arbre sur le toit de la maison lors d'une tempête

Assurance responsabilité civile immeuble

- Risques assurés :
Dommages corporels et matériels causés à des tiers
- Preneur d'assurance :
Le propriétaire du bâtiment
- Remarques :
L'assurance responsabilité civile privée est suffisante pour une maison dans laquelle le propriétaire lui-même habite (il en est de même pour l'appartement d'un immeuble). L'immeuble dans lequel se trouve le logement doit comporter au maximum trois appartements.
- Exemple de risque assuré :
Endommagement de la voiture du voisin par une tuile

Assurance dégâts des eaux

- Risques assurés :
Dommages causés à l'immeuble par des conduites d'eau, la pluie, la neige et l'eau de fonte
- Preneur d'assurance :
Le propriétaire du bâtiment
- Remarques :
Dans certains cantons, l'assurance dégâts des eaux peut être incluse dans l'assurance bâtiments cantonale.
- Exemple de risque assuré :
Éclatement d'une conduite d'eau à l'origine de l'infiltration d'humidité dans les murs

Assurance bris de glace

- Risques assurés :
Destruction de verre et de céramique sur le bâtiment
- Preneur d'assurance :
Le propriétaire du bâtiment
- Remarques :
Pour les maisons et les appartements dans lesquels le propriétaire lui-même habite, le risque de bris de glace peut être couvert par l'assurance ménage.
- Exemple de risque assuré :
Vitrage brisé dans une véranda

Assurance vol avec effraction

- Risques assurés :
Dommages subis par un bâtiment et causés par un cambriolage
- Preneur d'assurance :
Le propriétaire du bâtiment
- Remarques :
Pour les maisons et appartements dans lesquels le propriétaire lui-même habite, l'assurance ménage couvre les dommages subis par l'immeuble
- Exemple de risque assuré :
Démolition de la porte d'entrée par des cambrioleurs

Assurance ménage

- Risques assurés :
Vol ou détérioration des biens mobiliers du ménage
- Preneur d'assurance :
Les habitants
- Exemple de risque assuré :
Destruction de meubles due à un incendie

Assurance tremblements de terre

- Risques assurés :
Destruction du bâtiment et dommages consécutifs à un tremblement de terre
- Preneur d'assurance :
Le propriétaire du bâtiment
- Remarques :
Cette assurance couvre les coûts qui ne sont pas supportés par les pools tremblement de terre des assureurs immobiliers
- Exemple de risque assuré :
Effondrement de toute la maison suite à un fort tremblement de terre.

FICHE D'INFORMATION

Assurance responsabilité civile privée

- Risques assurés :
Dommages corporels et matériels causés à des tiers▪ Preneur d'assurance :
Le propriétaire du bâtiment
- Remarques :
Aucune assurance responsabilité civile immeuble ne doit avoir été souscrite
- Exemple de risque assuré :
Endommagement de la voiture du voisin par une tuile.

Assurance invalidité et/ou risque décès

- Risques assurés :
Sécurité financière pour la famille
- Preneur d'assurance :
Le propriétaire du bâtiment
- Remarques :
Il s'agit d'une assurance particulièrement utile lorsque de nombreux capitaux extérieurs ont été levés.
- Exemple de risque assuré :
Maladie, accident ou décès du soutien de famille

* Risques naturels : crues, inondations, tempêtes (vitesse du vent atteignant au moins 75 km/h), grêle, pression de la neige, avalanches, glissements de terrain, éboulements et chutes de pierres

Beobachter
EDITION

Une licence de publication en ligne a été octroyée à RaiffeisenCasa pour le contenu de ce guide. © 2021 Beobachter-Edition, Zürich